

### COMMENT PRENDRE LE BUS ?

#### En attendant le véhicule

- Je mets le gilet jaune (**OBLIGATOIRE** sur les lignes secondaires de S26 à S35, fortement recommandé sur les autres lignes).
- Je prépare ma carte de transport.
- Je fais signe au conducteur de s'arrêter lorsque le véhicule s'approche de l'arrêt.
- Je ne bouscule pas mes camarades lors de l'arrivée du véhicule et je monte à bord dans le calme.

#### Dans le bus et dans le car

- Le port du gilet jaune est fortement conseillé.
- Je monte par la porte avant.
- Je présente ma carte au conducteur.
- Je m'installe vers le fond du véhicule.
- Je place mon sac entre mes jambes pour ne pas gêner les autres voyageurs.
- **Je mets ma ceinture de sécurité** lorsque le véhicule en est équipé.
- Je laisse ma place aux personnes âgées et/ou aux personnes à mobilité réduite.
- Si je suis debout (dans le bus) je me tiens aux barres pour ne pas tomber.
- Pour descendre, je demande l'arrêt du véhicule en appuyant sur la commande « demande d'arrêt », et uniquement à cette occasion.

#### En descendant

- Je descends par la porte arrière du véhicule.
- J'attends que le véhicule soit parti pour traverser, après avoir regardé à gauche puis à droite.
- Je ne traverse jamais entre deux véhicules : c'est très dangereux !!!

**LA SÉCURITÉ,  
C'EST MA PRIORITÉ !**

### MIEUX VOYAGER ENSEMBLE : LES RÈGLES À RESPECTER

- Je ne parle au conducteur que si nécessaire.
- Je respecte les autres voyageurs et le conducteur (*musique dans les écouteurs, respect du calme à bord du véhicule...*).
- Il est interdit de fumer, boire ou manger à bord des véhicules.
- Dans le véhicule ou à l'arrêt de bus, je veille au respect du matériel (*papiers dans la poubelle, aucune dégradation du matériel...*).

**Toute dégradation commise par l'élève engage la responsabilité du représentant légal s'il est mineur, ou sa propre responsabilité s'il est majeur.**

### NON-RESPECT DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS

En cas de non-respect du règlement, la direction du réseau prévient le représentant légal l'élève, s'il est mineur, ainsi que son chef d'établissement scolaire. La direction du réseau se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne qui ne respecterait pas le Règlement des Transports.

### OBJETS PERDUS : RÉCLAMATIONS OU RECOMMANDATIONS

Le réseau Élios n'est pas responsable des objets perdus ou volés à bord des véhicules.  
Nos équipes restent toutefois à votre écoute au 05 53 70 53 83 ou à la Maison de la Mobilité.

### POUR TOUTE INFORMATION SUR LE RÉSEAU ÉLIOS

CONTACTEZ LA MAISON DE LA MOBILITÉ :  
22 rue du Collège 47 300 VILLENEUVE-SUR-LOT  
05 53 40 23 30  
[contact.elios@transdev.com](mailto:contact.elios@transdev.com)

Retrouvez  
toutes les infos de  
votre réseau sur  
**[bus-elios.fr](http://bus-elios.fr)**



**L'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS EST INDISPENSABLE  
À L'INSCRIPTION D'UN ÉLÈVE AUX LIGNES SCOLAIRE.**